

PLF 2024 - L'AVIS DE LA COMMISSION SUR LES CRÉDITS DU CINÉMA

Donné littéralement pour mort l'année dernière, le cinéma s'est révélé en 2023 plus fort que les visions alarmistes et les discours pessimistes. Fort d'un soutien public qui lui a permis de survivre pendant la crise pandémique et de reprendre rapidement l'exploitation et les tournages, **le 7^{ème} art prospère en France**, à la différence d'autres pays qui semblent ne pas se remettre des conséquences du Covid.

Il n'en reste pas moins que les défis demeurent nombreux, entre la grève des acteurs toujours en cours aux États-Unis et un contexte international dramatique. Dans la lignée du rapport présenté en mai devant la commission, le rapporteur a déposé une proposition de loi qui pourrait être débattue en 2024. Elle sera l'occasion de réaffirmer l'engagement des pouvoirs publics et de conforter le secteur cinématographique.

1. LE CINÉMA SUPERSTAR

Le cinéma a suscité en 2023 un intérêt inédit des pouvoirs publics, avec pas moins de **quatre rapports** parus en six mois :



en 6 mois

- ✓ « *Le cinéma à la recherche de nouveaux équilibres : relancer des outils, repenser la régulation*¹ », réalisé par **Bruno Lasserre** à la demande des ministres de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et de la culture, rendu public le 6 avril. Il focalise ses analyses sur le cadre général de la régulation dans le secteur et formule des propositions destinées à améliorer le cadre légal et réglementaire ;
- ✓ « *Itinéraire d'un art gâté : le financement public du cinéma*² », publié le 17 mai par **Roger Karoutchi** au nom de la commission des finances du Sénat, qui porte son analyse sur le coût du soutien à la filière et plaide pour une révision du mode de financement de la création afin de renforcer la qualité des projets ;
- ✓ « *Le cinéma contre-attaque : entre résilience et exception culturelle, un art majeur qui a de l'avenir*³ », établi au nom de la commission de la culture du Sénat par **Céline Boulay-Espéronnier, Sonia de La Provôté et le rapporteur pour avis Jérémy Bacchi**, rendu public le 24 mai, qui met en avant la spécificité du cinéma en France, l'ampleur des soutiens dont il bénéficie sans discontinuer dans notre pays depuis la Seconde Guerre mondiale, et milite pour une évolution des politiques en faveur d'une création plus accessible et partagée ;
- ✓ Enfin, *le contrôle de la Cour des comptes sur la gestion du CNC entre 2011 et 2022*⁴, délibéré le 17 mai mais publié le 20 septembre. La Cour ne se contente pas d'une analyse financière et organisationnelle, mais propose des pistes de réforme des aides du Centre.

¹ https://www.cnc.fr/cinema/etudes-et-rapports/rapport/rapport-de-bruno-lasserre--le-cinema-a-la-recherche-de-nouveaux-equilibres--relancer-des-outils-repenser-la-regulation_1928729

² <https://www.senat.fr/salle-de-presse/communiqués-de-presse/presse/17-05-2023/itineraire-dun-art-gate-le-financement-public-du-cinema.html>

³ <https://www.senat.fr/travaux-parlementaires/commissions/commission-de-la-culture-de-leducation-et-de-la-communication/situation-de-la-filiere-cinematographique-en-france.html>

⁴ https://www.ccomptes.fr/system/files/2023-09/20230920-S2023-0722-CNCIA_0.pdf

Cette production éditoriale souligne une nouvelle fois **la relation très forte et ancienne qu'entretient notre pays avec le septième art**. À ce titre, les propos tenus lors du Festival de Cannes par la récipiendaire française de la Palme d'Or Justine Triet ont suscité des réactions passionnées bien au-delà du cercle des professionnels concernés. Sans aborder une nouvelle fois les questions de fond, traitées de manière approfondie dans le rapport précité de la commission de la culture (« *Trop de films* », « *Trop de soutien public* », « *Désengagement de l'État* » etc...), cette polémique marque la permanence de débats essentiels sur la nature et l'ampleur des soutiens publics, et plus largement du cadre réglementaire dans lequel évolue le cinéma.

Pour résumer, le seul sentiment que le cinéma n'inspire pas dans le débat public en France est l'indifférence.

2. RETOUR À LA NORMALE AU CNC

A. UN RETOUR À L'ÉQUILIBRE AU PRIX DE L'UTILISATION DES RÉSERVES

Après avoir assuré la gestion de la crise avec des moyens décuplés, le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) devait en 2023 reprendre une activité que l'on pouvait espérer « normale », avant le choc inflationniste et ses conséquences en chaîne qui bouleversent toute l'économie.

	Exécution 2022	Budget initial 2023	Représentations 2023	Prévisions 2024
Ressources nettes	756,7	711,2	736,9	747,3
<i>dont taxes affectées</i>	<i>714,3</i>	<i>716,4</i>	<i>712,7</i>	<i>746,3</i>
<i>dont dotations exceptionnelles</i>	<i>42,8</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>dont utilisation des réserves</i>	<i>0,3</i>	15	30,1	21,8
Dépenses liées à la crise	58,3	28,3	28,3	0
Dépenses de soutien	691,8	711,2	736,9	747,3
Dépenses totales	750,1	716,7	765,2	747,3
<i>Équilibre</i>	<i>+ 6,6</i>	<i>-28,3</i>	<i>-28,3</i>	<i>0</i>

Le budget pour **2023** prévoyait encore près de **30 millions d'euros** de dépenses exceptionnelles liées à la crise pandémique, prises en charge par les dotations exceptionnelles des années antérieures.

Cependant (voir *infra*), un montant de recettes inférieur au prévisionnel joint à des dépenses plus importantes que prévu en matière de soutien à la production audiovisuelle ont contraint le Centre à doubler le montant prévu d'utilisation de ses réserves, prélèvement passé donc de 15 à 30 millions d'euros.

Dans son rapport précité, la Cour des comptes a critiqué la pratique du Centre en matière de réserves et de constitution de provisions. Elle note ainsi qu'« *une nouvelle réserve a été créée fin 2022 'pour tendanciel budgétaire' à hauteur de 74,2 M€ constituée à partir des reports élevés de 2021 notamment de crédits budgétaires au titre de l'urgence et de la relance* ».

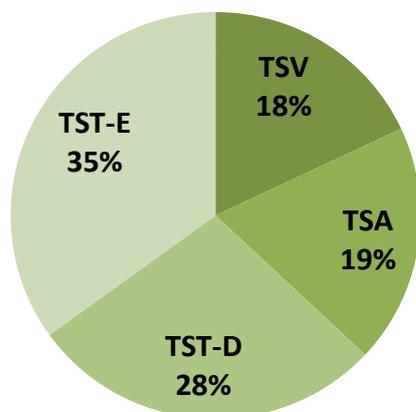
Cette réserve est de nouveau sollicitée en 2024, à hauteur de **21,8 millions d'euros**, ce qui devrait permettre au Centre de parvenir à l'équilibre budgétaire **pour la première fois depuis 2018**, année où un excédent de 7,2 millions d'euros avait été enregistré. Pour autant, et au rythme de son utilisation actuelle, **cette réserve sera épuisée à l'horizon 2026**, ce qui pourrait handicaper le CNC dans la construction de son budget.

La prévision d'équilibre, toute souhaitable qu'elle puisse être, repose cependant sur des hypothèses légèrement optimistes notamment en matière de **rendement des taxes affectées**.

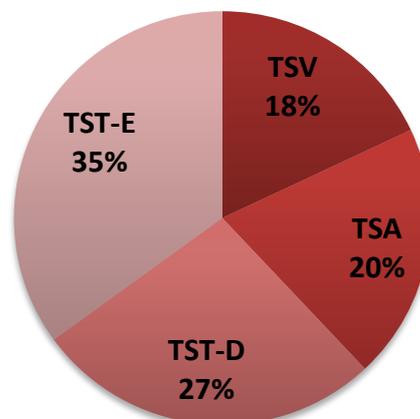
B. LES ÉVOLUTIONS CONTRASTÉES DES TAXES AFFECTÉES

Les quatre taxes affectées, qui représentent l'essentiel des ressources du Centre devraient s'élever à **712,7 millions d'euros** en 2023 et à **746,3 millions en 2024**. L'apparente stabilité de leur répartition dissimule cependant des évolutions contrastées.

Représentations 2023 : 712,7 millions d'euros



Prévisions 2024 : 746,3 millions d'euros



a) La taxe sur les entrées de cinéma (TSA) : prudence !

Exécution 2022	Budget initial 2023	Représentation 2023	Prévision 2024
117,9	135,8	135,8	152,9

La reprise progressive de fréquentation dans les salles permettait de juger **raisonnables** des prévisions de rendement en hausse de **12,5 %** pour 2024. Cependant, la poursuite de la grève des acteurs aux États-Unis et le contexte international (voir *infra*) pourraient handicaper les entrées en 2024.

b) La taxe sur les éditeurs et distributeurs de services de télévision (TST) victimes de la conjoncture

	Exécution 2022	Budget initial 2023	Représentation 2023	Prévision 2024
	469,1	465,6	446,9	462,1
dont TST-E	292,2	264	245,3	258,3
dont TST-D	176,9	201,6	201,6	203,8

La télévision linéaire a subi en 2023 les conséquences d'une baisse du marché publicitaire en lien avec un climat économique plus dégradé que prévu. En conséquence, les recettes issues de la partie « éditeur » (TST-E) ont été en 2023 inférieures de près de **20 millions d'euros** par rapport aux prévisions. À climat économique inchangé, la prévision d'une hausse de 5 %, justifiée par les Jeux Olympiques de Paris et le développement de la télévision de rattrapage peut paraître **optimiste**.

c) La taxe sur la diffusion en vidéo physique et en ligne de contenus audiovisuels (TSV) : l'arrivée à maturité de la vidéo en ligne

Exécution 2022	Budget initial 2023	Représentation 2023	Prévision 2024
127	115	130	131,2

Le moindre rendement de la TST-E en 2023 a été en partie compensé par la TSV, qui frappe la distribution de vidéos physiques et à la demande. Si le marché de la vente directe de DVD connaît une **érosion continue** depuis plusieurs années, la **diffusion en ligne** affiche pour sa part des résultats satisfaisants, portée par les offres sur abonnement. Le CNC prévoit cependant une arrivée à maturité de ce marché à l'horizon 2024, avec la fin de « l'effet Covid ».

Le marché de la vidéo à l'acte : une recommandation de la mission d'information en cours de mise en œuvre

La mission d'information de la commission de la culture avait appelé les pouvoirs publics à accorder une plus grande attention au marché de la vidéo à la demande, **le seul où les acteurs français se trouvent en position dominante**. Elle avait ainsi souhaité une évolution limitée de la chronologie des médias afin d'avancer légèrement la fenêtre d'ouverture à la vente des œuvres en ligne, actuellement de quatre mois, avec une offre « premium » qui n'entrerait pas en opposition avec les salles. **Un avenant à la chronologie des médias reprenant cette recommandation a été proposé à la signature des parties prenantes, afin d'avancer la fenêtre à trois mois**. Il est encore en cours de discussion.

C. LA BONNE FORME DES CRÉDITS D'IMPÔT

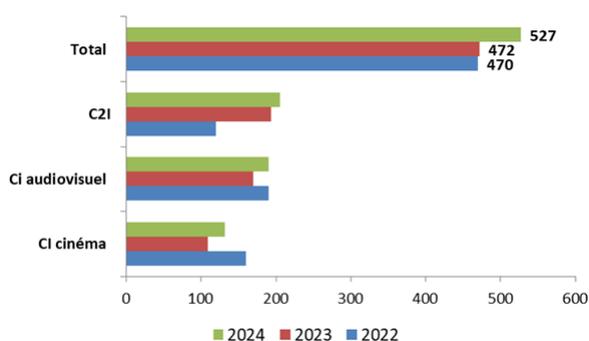


Entre les nouvelles prévisions 2023 et 2024, la dépense fiscale totale consacrée au crédit d'impôt cinéma, audiovisuel et international (C2I) progresserait de **11,5 %**.

Les crédits d'impôt destinés à soutenir la création culturelle et la relocalisation des activités en France font l'objet de **débats récurrents**.

- ✓ **Côté face**, leur succès témoigne du succès de notre politique culturelle, une progression pouvant se lire comme un nouveau témoignage de l'attractivité du territoire. À ce titre, la hausse prévue pour 2024 constitue un marqueur de la sortie de crise d'un secteur profondément marqué par la pandémie.
- ✓ **Côté pile**, les détracteurs jugent leur niveau trop élevé et le rendement global insuffisant, et ce en dépit d'évaluations positives réalisées notamment par le cabinet EY.

Évolution des crédits d'impôt cinéma et audiovisuel entre 2022 et 2024



La progression la plus importante est celle du crédit d'impôt dit « international », qui vise à permettre à la France d'accueillir les tournages internationaux. **Ce dernier a été multiplié par trois entre 2018 et 2024**, année où il s'établirait à plus de 200 millions d'euros. Le CNC, se basant sur l'étude du cabinet EY, indique que les recettes fiscales engendrées par le surcroît d'activité **couvrent les trois-quarts de la dépense fiscale**, sans même parler des retombées économiques directes liées à la localisation des tournages dans le pays. Le nombre d'œuvres internationales qui en ont bénéficié a été multiplié par cinq entre 2010 et 2022, et les dépenses par productions réalisées en France par plus de trois.

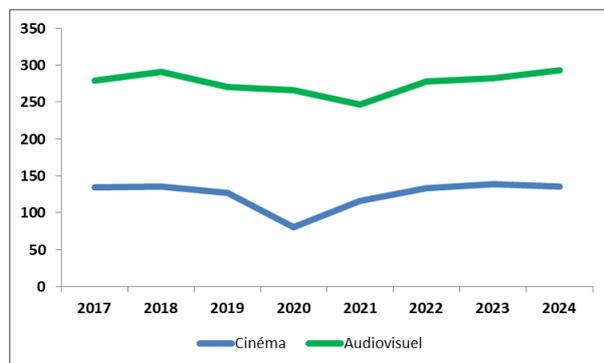
Parmi les amendements retenus par le Gouvernement dans le cadre de l'utilisation de l'article 49-3 de la Constitution figure la prolongation jusqu'en 2026 des crédits d'impôt « cinéma », et des SOFICA. Cela constitue pour le rapporteur un signal très positif, qui va pleinement dans le sens des constats du rapport précité.

En général cependant, on ne peut que déplorer des attaques qui ne semblent pas tenir compte des évaluations régulières dont font l'objet ces crédits d'impôt. Par ailleurs, ils se trouvent en parfaite cohérence avec la volonté affichée dans le cadre de France 2030 d'un soutien fort aux industries créatives, un domaine d'excellence pour la France.

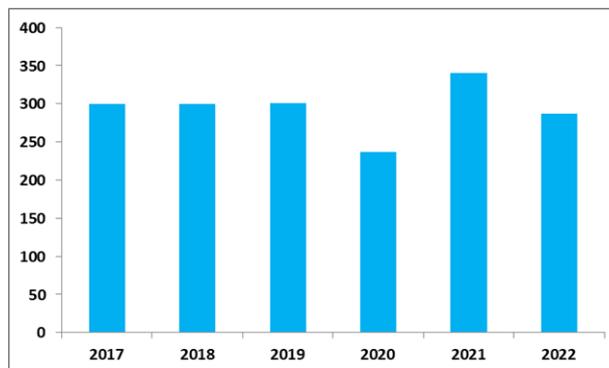
D. UN CINÉMA QUI BÉNÉFICIE DE SOUTIENS CONSTANTS DES POUVOIRS PUBLICS

Les dépenses de soutien du CNC affichent une remarquable stabilité depuis plusieurs années, tant en montant qu'en répartition, ce qui permet de nuancer le discours parfois tenu sur un désengagement de l'État.

Évolution des dépenses de soutien en faveur de la production cinématographique et audiovisuelle entre 2017 et 2024 (en millions d'euros)



Nombre de films agréés produits entre 2017 et 2022



Au passage, le différentiel constant entre soutien au cinéma et soutien à l'audiovisuel doit être d'autant plus souligné dans un contexte où ce dernier secteur prend une importance économique croissante chaque année, avec la préférence pour le format des séries. Par ailleurs, et en comptant l'ensemble des soutiens au secteur cinématographique (exploitation, distribution, promotion), ce dernier reçoit plus du double du produit de la TSA, soit environ 300 millions d'euros par an.

287 films produits

Avec **287 films agréés produits en 2022**, la production cinématographique revient à un niveau plus conforme à son potentiel, après une année 2021 « historique » (340 films produits, pour une moyenne de 282 entre 2010 et 2019.)

120 aides

Dans son rapport précité, la Cour des comptes s'est émue moins de l'usage des aides que du nombre et de la complexité des dispositifs, les qualifiant de « *système d'aide touffu qui peine à se réformer* ». La Cour dénombre ainsi **120 aides activées en 2021**, contre **88 dix ans plus tôt**.

Avec **287 films agréés produits en 2022**, la production cinématographique revient à un niveau plus conforme à son potentiel, après une année 2021 « historique » (340 films produits, pour une moyenne de 282 entre 2010 et 2019.)

Comment favoriser la parité ?

Le CNC est engagé depuis plusieurs années dans une politique de soutien à la parité, *via* différents canaux. En 2024 cependant, **un pas supplémentaire est franchi avec un objectif dédié** inclus dans le document stratégique du Centre. Il prend la forme de deux indicateurs : la parité dans les postes clés de production et de création, et le devis moyen des films réalisés par des femmes et par des hommes. On constate sur cette dernière donnée que l'écart tend à se réduire rapidement, le ratio passant de 0,56 en 2019 à 0,82 en 2023, l'objectif pour 2025 étant de se rapprocher de 0,9.

Le Centre appuie cette démarche avec une composition paritaire des commissions attribuant les aides et de leur présidence, l'application d'une condition de parité des jurys pour les festivals et écoles soutenus depuis début 2019, ou encore la création d'un bonus de 15 % pour les films dont les équipes sont paritaires.

La question n'est cependant pas celle de la quantité de dispositifs en valeur absolue, mais de la capacité du CNC à en assurer la gestion et de leur intérêt pour la filière. Elle peut néanmoins se poser, leur fragmentation élevant par définition sensiblement leur coût de gestion, même si cette floraison d'aides diverses traduit la diversité des acteurs qui travaillent dans la filière et pour lesquels, au fil du temps, le CNC a été amené à apporter une aide spécifique.

Il faut donc veiller à maintenir un bon équilibre entre une lisibilité certainement perfectible, le coût administratif de traitement des aides, et leur pertinence pour les différentes parties.

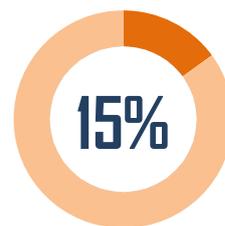
3. LA FIN DE LA FIN DU CINÉMA

Le rapport pour avis avait décrit l'année dernière le climat de panique qui s'était littéralement emparé du secteur du cinéma à la suite de la crise pandémique. Les premiers signaux encourageants de l'année 2022, avec **152 millions d'entrées**, n'avaient pas pleinement rassuré, car correspondant à une baisse de **27 %** par rapport à la période de référence 2017-2019. Pour autant, le secteur de l'exploitation avait accru ses effectifs de 17,2 % par rapport à l'année « sinistrée » de 2021, avec un peu plus de **15 000 salariés**.

Dès lors, l'année 2023 a été qualifiée dans le rapport précité de la mission d'information de « *tous les dangers* », et était particulièrement scrutée par la profession. L'estimation généralement retenue à la date de parution du présent rapport devrait largement contribuer à conforter la confiance de la filière, avec **175 millions d'entrées**, soit une progression envisagée de 15 %. **Elle pourrait être plus importante, le seuil des 185 millions de spectateurs étant largement envisageable en fin d'année.**

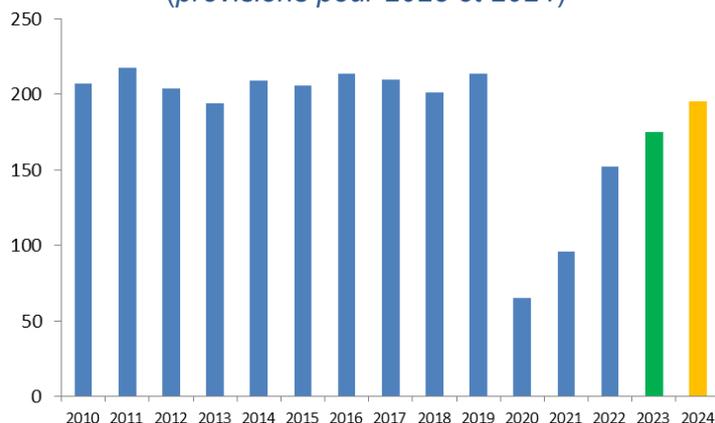
Ces fréquentations ne permettraient pas encore de retrouver le niveau historique de 2019, avec 213 millions de spectateurs. Elles s'établiraient cependant au-delà de la moyenne des années 2000 (184 millions).

Les prévisions pour l'année **2024** s'établissent pour leur part à **195 millions de spectateurs**, mais peuvent sembler **optimistes**. En effet, en plus d'un climat international dégradé, 2024 devra subir les conséquences de la **grève des acteurs encore en cours aux États-Unis**, qui retarde non seulement les tournages, mais également les sorties de films déjà achevés faute de possibilité pour les studios d'organiser leur promotion.



de spectateurs en plus en 2023

Nombre d'entrées en France entre 2010 et 2024
(prévisions pour 2023 et 2024)



Il n'en reste pas moins que le **degré de concentration des entrées demeure très élevé**, comme l'avait souligné le rapport de la mission d'information.

Cinq premiers films au box-office France au 17 octobre 2023

(en bleu, films français)

Super Mario Bros, le film	7 359 395
Barbie	5 845 795
Astérix et Obélix	4 622 711
Oppenheimer	4 439 992
Alibi.com 2	4 277 971

Ces seuls cinq films représentent **15 % des entrées**, et les **dix premiers près du quart**, ce qui est comparable aux années précédentes. Ce constat rend d'autant plus nécessaires la promotion de la diversité et les mesures destinées à rendre accessibles à tous la richesse de la production cinématographique française. Tel est en partie l'objet des recommandations de la mission d'information (voir *infra*).

A contrario, on peut se féliciter de la présence de deux films français dans cette liste, et des neuf films français sur les 28 qui ont dépassé le million d'entrées. De manière générale, la part de marché des films français devrait s'établir à un très haut niveau en 2023, avec des succès dans tous les genres, ce qui témoigne de l'excellence et de la diversité de notre création.

4. POUR UNE ÉVOLUTION DU CADRE LÉGISLATIF

A. « LE CINÉMA CONTRE-ATTAQUE »

La mission d'information de la commission de la culture, constituée de Céline Boulay-Espéronnier, Sonia de La Provôté et du rapporteur pour avis Jérémy Bacchi, a rendu publiques ses conclusions, adoptées à **l'unanimité** le 24 mai 2023.

Les rapporteurs ont été très sensibles à ce qu'ils ont appelé « *Le fabuleux destin du cinéma français* », c'est-à-dire la véritable histoire d'amour qui unit notre pays au 7^{ème} art, nulle part plus visible comparé aux autres pays européens où fréquentation et production ont résisté beaucoup plus difficilement à l'explosion du nombre de chaînes de télévision dans les années 80 et des plateformes de streaming depuis quelques années. Cette passion française se traduit par l'existence du CNC et des mécanismes de soutien qui, pour être complexes, parfois jugés coûteux, ont permis à notre industrie cinématographique de rayonner au plus haut niveau mondial.

La mission d'information a cependant tenu à aborder de manière objective « l'éternelle question » du nombre de films produits en France, et de l'accès du public aux œuvres.

Elle a ainsi noté qu'entre 2012 et 2019, le nombre de films français produits progresse de **15 %**, alors que leurs entrées diminuent de **10,5 %**.

Entre 2012
et 2019 :

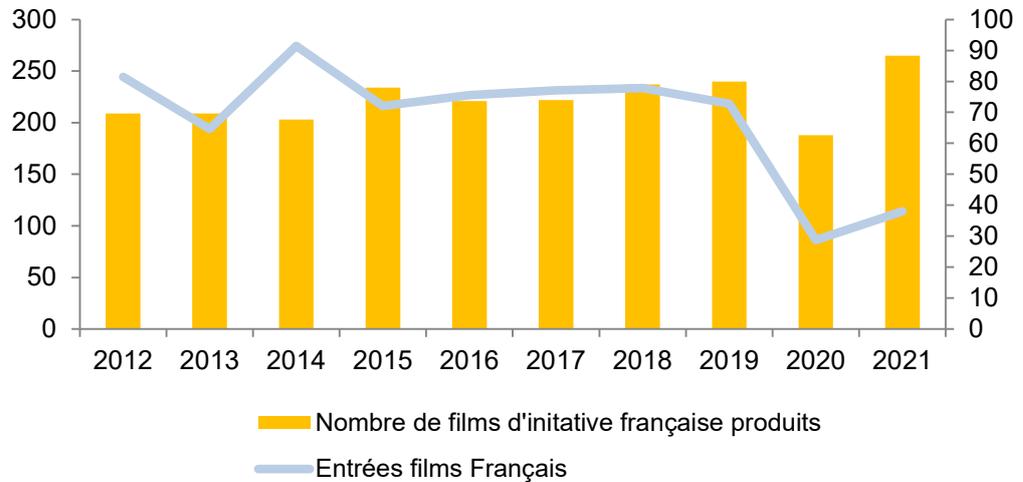


de films en plus



de spectateurs
en moins

Nombre de films français en première exclusivité et entrées totales des films français



Lecture : nombre de sorties de films français (en colonne, échelle de gauche) et entrées totales (courbe, échelle de droite en millions).

Source : rapport précité de la mission d'information

Sur le long terme, la tendance est encore plus nette. Le nombre de films français produits depuis 1994 a ainsi connu une progression de **163 %**. L'étude des devis a montré que cette progression spectaculaire est essentiellement le fait des « petits » films au budget inférieur à un million d'euros, alors que la catégorie « du milieu » a nettement moins progressé.

L'intégration réussie des plateformes

Gand succès français et européens, l'intégration des plateformes au système de financement du cinéma commence à produire ses effets. Ainsi, entre 2022 et la mi-2023, elles ont financé **36 films** français. Point important, elles ne sont pas le seul financeur, et donc diffuseur, pour 33 d'entre eux. **Cela signe une bonne intégration dans le schéma.**

Le marché français du cinéma peut donc être synthétisé avec **d'un côté**, des films américains peu nombreux, mais près de cinq fois plus vus en moyenne que des films français qui, **de leur côté**, maintiennent leur part de marché plus par l'abondance de l'offre que par le succès des œuvres. Cela se traduit *in fine* par une production certes croissante en nombre, mais moins bien financée, avec un devis moyen qui chute quand on prend en compte l'inflation.

Dès lors, la mission a conclu à la nécessité, sans revenir sur un cadre qui a su faire ses preuves sur le long terme, de faire évoluer notre législation pour adapter le cinéma français aux nouvelles données technologiques, par des actions concertées sur l'amont, avec une attention plus grande apportée au devis moyen des films, qu'à l'aval, avec un accès facilité aux œuvres notamment dans les territoires.

B. UNE PROPOSITION DE LOI PROCHAINEMENT DÉBATTUE



recommandations

La mission d'information précitée de la commission de la culture a mené un travail approfondi sur le secteur cinématographique, qui lui a permis de formuler **14 recommandations**.

Neuf des recommandations relèvent du domaine réglementaire. La commission de la culture suivra avec attention les initiatives que le CNC mène actuellement pour les satisfaire.

Conformément à leurs engagements, les trois rapporteurs ont déposé le 27 septembre la **proposition de loi n° 935 visant à conforter la filière cinématographique en France**¹. Elle a reçu un large soutien des pouvoirs publics, notamment de la ministre de la culture.

Le cinéma en outre-mer : la proposition de loi de la Sénatrice Catherine Conconne

Le Sénat a adopté à l'unanimité le 15 juin 2023 la proposition de loi de Catherine Conconne *visant à assurer la pérennité des établissements de spectacles cinématographiques et l'accès au cinéma dans les outre-mer*. La proposition de loi faisait suite à l'échec de négociations menées entre les exploitants et les distributeurs dans les départements d'outre-mer sur la **répartition du prix du billet**, historiquement moins favorable aux distributeurs.

La rapporteure pour la commission de la culture Sylvie Robert s'était montrée favorable à ce texte, tout en souhaitant qu'il soit l'occasion de mener de nouvelles négociations entre les parties prenantes. En dépit du soutien du gouvernement, qui a engagé la procédure accélérée, aucune date n'a encore été fixée pour son examen par l'Assemblée nationale.

La proposition de loi des rapporteurs de la mission d'information se veut la traduction des dispositions de nature législative contenues dans le rapport.

Correspondance entre les recommandations de la mission d'information et les articles de la proposition de loi n° 935

N°	Recommandations	Numéro d'article dans la proposition de loi
5	Sur un modèle souple et en concertation avec les professionnels, créer une forme d'engagement de diffusion des œuvres d'Art et Essai.	4
9	Autoriser les opérations promotionnelles sur les ventes de billets en ligne, en limitant toutefois la promotion au tarif de référence fixé pour les cartes illimitées.	3
10	Supprimer l'agrément du CNC pour les cartes illimitées.	1
11	Moduler les aides du CNC au respect de critères environnementaux durant les tournages.	6
12	Conditionner le bénéfice des aides du CNC au respect des clauses de rémunération minimale des auteurs.	6

¹ <https://www.senat.fr/leg/pp122-935.html>

Elle s'organise autour de trois grands axes :

- tout d'abord, **faciliter l'exploitation cinématographique**. La proposition de loi facilite ainsi la procédure d'autorisation des cartes illimitées, et autorise les opérations promotionnelles en ligne ;
- ensuite, créer des **engagements de diffusion**, afin que les œuvres classées Art et Essais soient plus facilement accessibles dans les territoires. Cette disposition doit cependant être accompagnée d'une évolution de la classification Art et Essais. Le périmètre des engagements pourra être amené à évoluer dans le courant de la discussion parlementaire pour le rendre plus effectif ;
- enfin, permettre au CNC de **moduler les aides** en fonction des grands objectifs de politique publique que sont le respect des clauses environnementales et de clauses minimales de rémunération des auteurs.

La proposition de loi devrait être débattue dans le courant du premier trimestre de 2024. Son examen par le Parlement sera l'occasion d'un débat qui réaffirmera l'attachement du pays au 7^{ème} art.

La commission de la culture, de l'éducation et de la communication a émis, lors de sa réunion plénière du 8 novembre 2023, un avis favorable à l'adoption des crédits consacrés au cinéma au sein de la mission « Médias, livre et industries culturelles » du projet de loi de finances pour 2024.



Laurent Lafon

Président
de la commission
Sénateur du Val-de-Marne
(Union Centriste)



Jérémy Bacchi

Rapporteur pour avis
Sénateur
des Bouches-du-Rhône
(CRCE-K)

Commission de la culture, de l'éducation
et de la communication

<http://www.senat.fr/commission/cult/index.html>

Téléphone : 01.42.34.23.23

Consulter le dossier législatif :

<https://www.senat.fr/dossier-legislatif/pilf2024.html>

